

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 2 avril 2024** à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

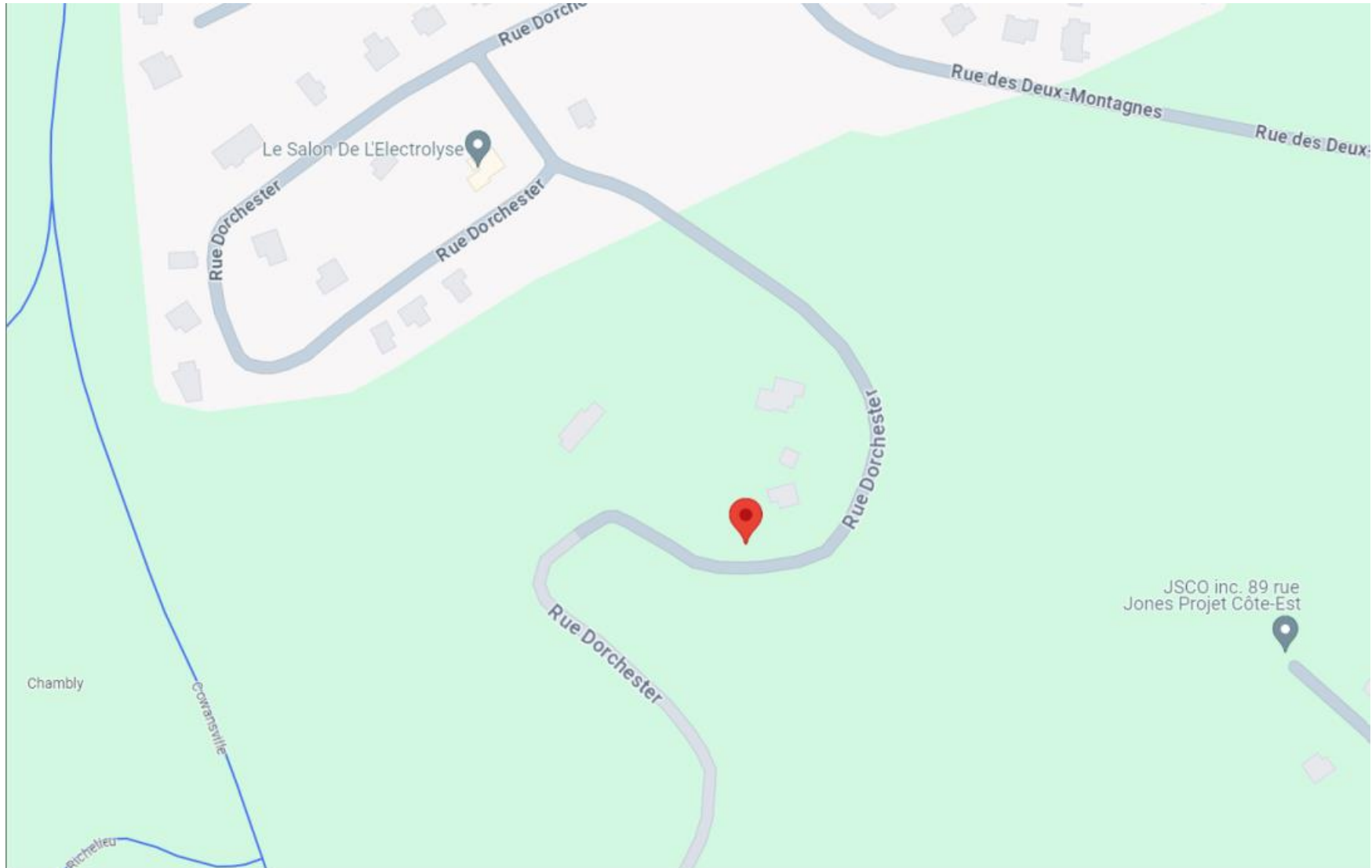
1. Demande afin d'autoriser la construction d'un garage détaché situé dans la partie du terrain comprise entre le mur du bâtiment principal et la ligne de rue, face à ce mur malgré la norme prévue à l'article 106, alinéa 3, du règlement de zonage 1037-2017 au 267, rue Dorchester, lot 2 930 817, zone P4M-13, district Mont-Soleil (dossier 2024-30029).
2. Demande afin d'autoriser l'aménagement du remblai de plus de 0,60 m de hauteur, pour des fins d'aménagement paysager, sous l'allée d'accès et le stationnement et autoriser la construction d'un mur de soutènement, ayant une hauteur de 1,8 m, situé à plus de 5 m du bâtiment principal malgré les normes prévues aux articles 176 et 178, respectivement, du règlement de zonage 1037-2017 au 69, rue des Perdrix, lot 2 930 627, zone P3M-05, district Lac Bromont (dossier 2024-30031).

En conséquence, toute personne intéressée peut se présenter à la séance du conseil pour faire valoir son opposition ou signifier celle-ci par courriel à greffe@bromont.com avant le **mardi 2 avril 2024 à 14h00**. Toute opposition aurait avantage à être détaillée de manière à en exprimer les motifs. Les avis écrits doivent également préciser vos coordonnées complètes afin que nous puissions vous contacter.

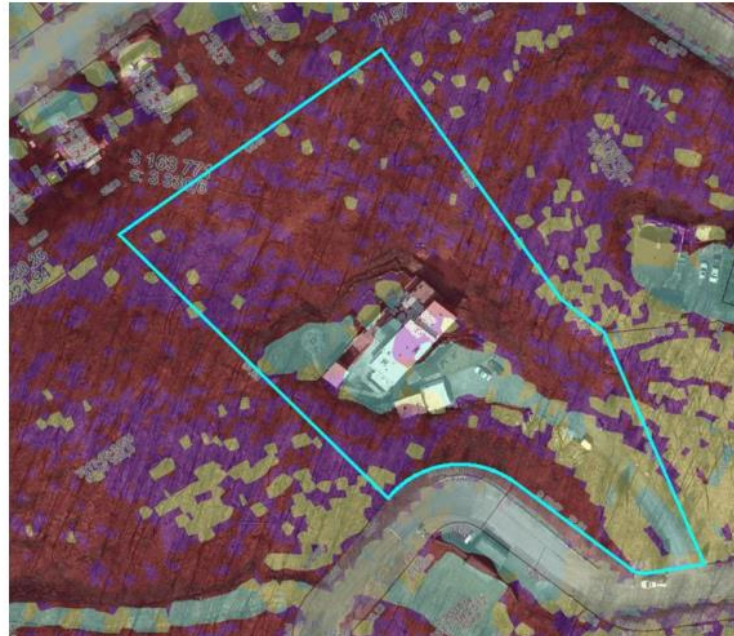
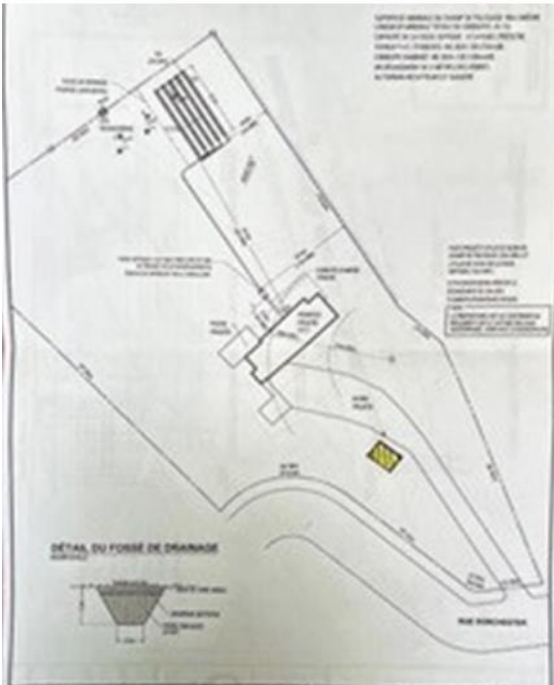
Bromont, ce 15^e jour du mois de mars 2024.

Le greffier
Bernard Caouette, avocat

1- 267, rue Dorchester (1 de 2)



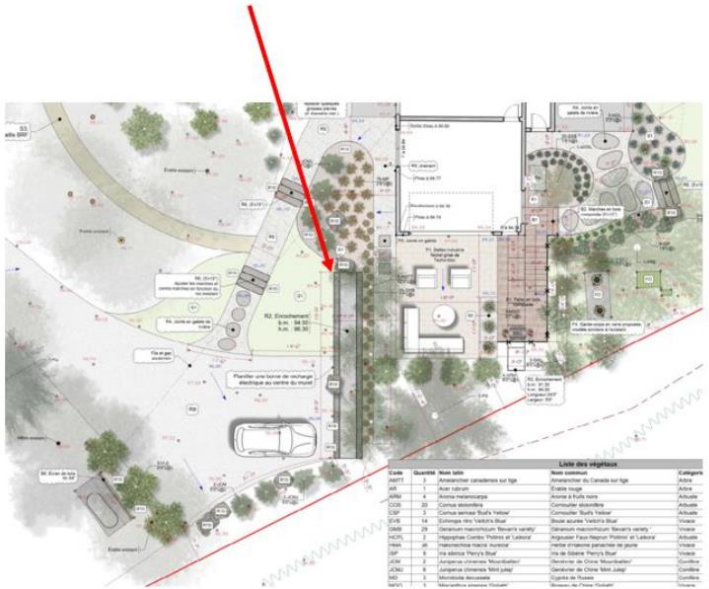
1- 267, rue Dorchester (2 de 2)



2- 69, rue des Perdrix (1 de 2)



2- 69, rue des Perdrix (2 de 2)



Empiètement existant

